

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.098

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 AOUT 2000

10 AOUT 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DES ABORDS DU MARCHE CENTRAL
ACQUISITION DE TERRAIN BENETEAU

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement des abords du Marché Central et notamment la réalisation de parkings et de bassin de rétention des eaux pluviales, la Ville a négocié l'acquisition de diverses propriétés situées rue du Pourteau de Mons.

Mesdames GERVREAU et BENETEAU propriétaires de l'immeuble cadastré section AY n° 143 pour 647m², sis rue du Pourteau de Mons, ont accepté par promesse en date du 19 Juillet 2000 l'aliénation de l'immeuble précité moyennant la somme de SIX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (650.000F). Cette valeur correspond à l'estimation des Domaines en date du 23 décembre 1999,

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 23 décembre 1999,

Vu la promesse de vente signée par Mesdames GERVREAU et BENETEAU en date du 19 juillet 2000,

Considérant qu'il importe de procéder aux acquisitions foncières afin de préparer le site à l'accueil d'ouvrages permettant de lutter contre les inondations, d'une part, et de faciliter le stationnement des véhicules aux alentours du Marché Central, d'autre part,

DECIDE

- d'acquérir l'immeuble cadastré section AY n° 143 pour 647m² sis rue du Pourteau de Mons à ROYAN, dépendant de la propriété de Mesdames GERVREAU et BENETEAU, moyennant la somme de SIX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (650.000F).

- d'autoriser M. le Maire ou le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique,

- d'autoriser également M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à solliciter une demande de permis de démolir le bâtiment existant après réalisation de l'acte authentique,

- de désigner Me PLANTIVE, Notaire associé à ROYAN, 1 Bd de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'inscrire la dépense correspondante au Budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 août 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS